

Accès en Première Année et Deuxième Année du Cycle ENCG

(3ème et 4ème année)

Concours d'Admission au Passerelle (TAFSEM) – ENCG Casablanca
Année Universitaire 2026/2027

1. Conditions de participation au concours :

- **Pour la Première Année du Cycle ENCG (3ème année / S5) :** Être titulaire d'un diplôme Bac+2 (DEUG, DUT, BTS ou diplôme reconnu équivalent) en Économie, Commerce ou Gestion.
- **Pour la Deuxième Année du Cycle ENCG (4ème année / S7) :** Être titulaire d'un diplôme Bac+3 (Licence ou diplôme reconnu équivalent) en Économie, Commerce ou Gestion.
- **Conditions de notes :** Avoir au moins la mention « Assez Bien » au Baccalauréat et au moins quatre (04) mentions « Assez Bien » durant le parcours universitaire.

N.B. : Dans le cas d'un diplôme obtenu à l'étranger ou reconnu équivalent, le dossier de candidature doit contenir un document justifiant l'équivalence.

2. Calendrier du Concours :

Dates	Étapes / Opérations
07 Août au 05 Septembre 2026	Appel à candidatures et préinscription en ligne pour le TAFSEM
09 Septembre 2026	Publication des résultats d'admission (Liste principale et Liste d'attente)

LIEN DE PRÉ-CANDIDATURE EN LIGNE :

- Pour la Première Année du Cycle ENCG (3ème année / S5) : <https://forms.gle/qdtMRgnWnhk1QoWh6>
- Pour la Deuxième Année du Cycle ENCG (4ème année / S7) : <https://forms.gle/aUKfy1bAdpA87dg38>

3. Dossier de Candidature (à scanner) :

- Demande manuscrite adressée au Directeur de l'ENCG Casablanca ;
- Photocopies du diplôme du Baccalauréat et du relevé de notes du Bac ;
- Photocopie du diplôme Bac+2 (pour l'accès en 1ère année du cycle ENCG) ou du diplôme Bac+3 (pour la 2ème année) ;
- Relevés des notes obtenues durant tous les semestres de formation universitaire ;
- Photocopie de la Carte d'Identité Nationale (C.I.N) ;
- Attestation d'équivalence pour tout diplôme obtenu à l'étranger ou reconnu équivalent.

NB : Chaque document scanné ne doit pas dépasser 1 Mo (Mégaoctet).

Taille maximale pour les relevés de notes : 10 Mo.

4. Remarques Importantes :

- L'accès via la passerelle se fera sur la base de la sélection sur dossier du candidat. Aucun test écrit ou oral n'est prévu à cet effet.
- Toute fausse déclaration entraîne le rejet automatique du dossier de candidature. Les candidats sont pleinement responsables des données saisies sur l'application.
- Les candidats retenus doivent être munis des documents originaux de leurs dossiers de candidature le jour de l'inscription physique.
- L'inscription ne devient définitive qu'après vérification du dossier physique par la commission d'admission.
- Les dates indiquées dans le calendrier sont susceptibles d'adaptations en cas de besoin.